



## CONTRAT DE LOCATION PONCTUELLE SALLE DU CLIN D'ŒIL Chemin Neuf 20 à Corsier

### LOCATAIRE

Nom de l'association ou société : .....  
Nom et Prénom : .....  
Adresse : .....  
Courriel : .....  
Téléphone (mobile, prof, privé) : .....

### MANIFESTATION

Date et heure de la manifestation : .....Heure : de.....à.....  
Genre de manifestation : .....  
Nombre estimé de personnes : .....  
(maximum 20 personnes !)

### NETTOYAGE DES LOCAUX (*uniquement pour les sociétés communales – chariot de nettoyage à disposition dans la salle*)

Nettoyage par la société communale  Nettoyage facturé

#### TARIFS (à remplir par la Mairie)

Montant de la location : CHF 100.—/ par jour  
Frais de nettoyage : CHF 70.—  
Total location à payer : .....

### CONTACT (à remplir par la Mairie)

Personne à contacter (concierge) : .....

La réservation est effective lorsque, dans le délai fixé par la Mairie, les conditions suivantes sont remplies (Art.9 du règlement):

- Renvoi du contrat dûment signé
- Versement de l'intégralité du prix de la location, forfait nettoyage compris.

Par sa signature, le locataire s'engage à respecter l'ensemble du règlement de location des salles, ce dernier faisant partie intégrante du présent contrat.

J'ai pris connaissance et j'accepte le règlement relatif à la location des locaux communaux de Corsier.

#### SECURITE DU LOCAL:

Le locataire s'engage à ne pas dépasser la capacité d'accueil autorisée de 20 personnes.

Les effets pyrotechniques et tous autres feux ouverts sont strictement interdits ou uniquement sur demande auprès de la mairie pour une garde feu payante, selon l'art.4.3 de la Directive No 4 du Règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers.

Date :

Date :

Le locataire :

Bon pour accord de la mairie :